

FACULTE D'ARCHITECTURE

Auteur : Pablo LHOAS

Date : 24/03/2022

N° de version du document : 1

Destinataires : membres du Conseil
Facultaire

Caractère du document :

Public :

Interne : X

Confidentiel :

Ne pas diffuser sans autorisation :

Autre :

Procès – verbal 22.03.2022

Présents : Geoffrey Grulois, David Lo Buglio, Jean-Didier Bergilez, Victor Brunfaut, Maurizio Cohen, Anne-Sophie Daout, Denis Derycke, Charlotte Gyselynck, Philippe Lecocq, Lisa Léonard, Daniel Linze, Geneviève Martin, Marc Mawet, Benoit Moritz, Cécile Stas, Mehri Tasouji, Alexis Tribel, Wouter Van Acker, Alexandre Van Dongen-Vogels, Eric Van Essche, Ellen Van Huffel, Alice Loget, Vinciane Thomisse

Excusés : Pablo Lhoas, Marcelle Rabinowicz, Gregorio Carboni Maestri, Ludivine Damay, Stéphane Damsin, Kiran Katara, Judith le Maire de Romsée, Pascal Mathieu, Emilie Morales Gracia, Luisa Moretto, Iwan Strauven, Isabelle Wagnies,

La séance est présidée par le Vice-Doyen à l'enseignement en remplacement de Pablo Lhoas.

0. Suivi des questions générales relatives à l'université

0.1. Mesures prises par l'Université

Une présentation est projetée en séance afin d'expliquer les mesures prises par l'ULB en ce qui concerne les étudiant.e.s, chercheur.e.s ou enseignant.e.s ukrainien.ne.s, biélorusses ou russes. (voir annexe 1)

3 actions principales sont à retenir :

- L'ULB soutient les étudiant.e.s, doctorant.e.s, post-doctorant.e.s, académiques et membres du personnel universitaire fuyant l'Ukraine ou la Russie en raison de la guerre (de nationalité ukrainienne ou sous protection internationale, de nationalité russe) en accueillant dans notre communauté universitaire celles et ceux qui demandent à pouvoir y poursuivre leur parcours, au moins jusqu'à la fin de l'année académique.
- L'ULB soutient les membres ukrainiens et russes de notre communauté universitaire.
- L'ULB met en réseau les initiatives de soutien émanant des membres de notre communauté.

Une page web dédiée a été créée : www.ULB.be/HelpUkraine

Un membre de l'Assemblée fait part de son inquiétude quant à la situation des autres étudiant.e.s étranger.e.s suivant des études universitaires en Ukraine. Il aimerait que les solutions proposées pour soutenir les étudiant.e.s, doctorant.e.s, post-doctorant.e.s, académiques et membres du personnel universitaire fuyant l'Ukraine ou la Russie en raison de la guerre puissent également leur être appliquées.

Le Vice-Doyen à l'enseignement lui répond que cette question a été relayée auprès des autorités de l'ULB par le décanat et les représentant.e.s du CORSI et qu'elle est en cours de traitement.

1. Administration du Conseil facultaire

1.1. Approbation de l'ordre du jour Annexe n°2 de l'OJ

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2022. Annexe n°3 de l'OJ

Le procès-verbal est approuvé.

2. Administration de la Faculté

2.1. Retour du GT Formation continue (PV des réunions en annexe du PV du conseil facultaire)

Conformément à la demande exprimée en Conseil facultaire du 22 février dernier, une première réunion d'un groupe de travail composé de deux représentant.e.s de chaque corps a eu lieu.

Le Vice-Doyen à l'enseignement transmet à l'assemblée les conclusions et propositions de ce groupe de travail à savoir :

- ✓ Création d'une commission ad hoc « formation continue » chargée :
 - d'identifier, instruire et évaluer les initiatives prises dans le cadre des formations continues
 - suivre la composition des programmes proposés dans le cadre des nouvelles formations continues
 - d'effectuer les évaluations des formations continues avant d'éventuellement les pérenniser
- ✓ le temps que la commission se mette en place, le groupe de travail propose d'identifier, en amont, certains points qui pourraient être instruits par cette commission, tels que :
 - la mise en œuvre de règles de bonnes pratiques
 - une clarification des règles de rémunération
 - une précision des priorisations dans nos enseignements, en termes de locaux, d'horaires, etc.
 - etc.
- ✓ concernant la formation continue Executive Master Future-proof Real Estate , le groupe de travail propose qu'elle soit présentée comme les 6 autres formations continues qui sont actuellement mises en place.

Les membres de l'assemblée marquent leur accord à l'unanimité sur ces recommandations.

2.2. Formation Continue

« Executive Master Future-proof Real Estate », en collaboration avec la Solvay Brussels School Executive Education et l'Ecole polytechnique – Présentation : B. Moritz – **Annexes 4,5,6 et 7 à l'OJ**

Vote

Benoit Moritz présente le projet de cette formation continue que Solvay organise. Cette formation s'adresse à des professionnels qui travaillent déjà dans le secteur immobilier. Les cours ont lieu en soirée ou le samedi matin.

Actuellement, la faculté d'architecture via le Master Cador forme à la maîtrise d'ouvrage publique et non à la maîtrise d'ouvrage privée. Or, plus de 80% des équipements qui sortent de terre sont actuellement créés par le secteur privé.

Intégrer cette formation continue est donc l'occasion d'aborder avec des professionnels de l'immobilier privé des problématiques environnementales et sociétales du secteur.

Le programme de la formation s'articule autour de 3 modules : un module de base, un module avancé et un module approfondi. C'est dans ce dernier module qu'intervient principalement la faculté d'architecture. Le programme de cours est présent à l'annexe 4.

Une personne de l'assemblée souhaite connaître l'impact financier de cette formation continue pour la faculté. Il est précisé que pour l'instant, le risque financier est supporté par Solvay.

Une autre souhaite connaître les modalités d'inscription. Il est renvoyé à l'annexe 6 comprenant tous les renseignements pratiques liés à cette formation.

Une personne souhaite connaître la plus-value pour la faculté d'architecture de s'associer à Solvay pour cette formation. Il est précisé que cela permet d'apporter dans le programme de cours des éléments tels que les questions d'architecture, les questions d'urbanisme ou les questions environnementales qui ne sont pas jusqu'à présent abordées dans les formations délivrées aux professionnels de l'immobilier privé.

Cela permet de montrer qu'il y a d'autres manières de voir les choses ; de faire intervenir d'autres intervenants avec une autre manière d'enseigner.

Par ailleurs, il est précisé que la faculté d'architecture a réussi à modifier le programme de cours afin d'apporter une nouvelle vision de l'immobilier, celle à l'échelle du quartier.

Une autre personne souhaite connaître les modalités de rémunération des enseignants participant à cette formation.

Il est rappelé que ces participations n'ont pas d'impact sur les charges actuelles des enseignants. Ils sont rémunérés directement par Solvay. Ceux qui seraient intéressés pour y participer peuvent se signaler.

Il est proposé, au regard de ces nombreuses questions que la discussion continue en commission permanente.

L'assemblée passe au vote.

OUI : 12 – NON : 0 – ABST : 7

3. Suivi des commissions permanentes

3.1. Commission de l'enseignement

Suivi de la commission de l'enseignement du 8 mars 2022

3.1.1. Appel FEE 2022-2023 (Fonds d'encouragement à l'enseignement) – présentation et classement des projets

Un nouvel appel à projet FEE a été lancé cette année par l'université en vue du financement d'innovations pédagogiques ou d'équipements et rénovations pédagogiques pour l'année 2022-2023.

Deux projets sont portés par le Vice-Doyen à l'enseignement. Aucune autre demande n'est parvenue d'enseignements ou d'unités d'enseignement spécifiques.

Présentation selon le classement :

1. Conseiller.e pédagogique en Faculté d'Architecture
2. Pédagogique & Projet d'Architecture – Etudiant.e.s Assistant.E.S BAMA

L'assemblée approuve ce classement et les projets.

Information complémentaire : une demande de pérennisation du FEE « SAA Archi 2020-2023 » a été déposée auprès du Vice-Rectorat à l'enseignement.

L'assemblée prend acte de cette information.

3.1.2. Appel étudiants-assistants 2022-2023

Pour rappel, l'an dernier, la faculté a obtenu une augmentation du nombre d'heures étudiants assistants.

La faculté espère la reconduction de cette allocation.

L'appel qui a été lancé est destiné tant aux cours théoriques de bachelier qu'à l'enseignement du projet en Ba1.

Le Vice Doyen à l'enseignement rappelle à l'assemblée qu'ils ont jusqu'au 28 avril prochain pour faire parvenir leurs demandes d'étudiants-assistants via le formulaire en ligne transmis.

3.2. Commission Communication et Culture

Suivi de la commission du 3 mars 2022 (par voie électronique)

3.2.1. Demande de financement introduite par Thierry Kandjee dans le cadre du financement du colloque ayant pour thème « paysage comme laboratoire » pour un budget de 1200 euros.

L'intervention sollicitée tend à couvrir les frais de conférenciers ainsi que des frais de transport et de nuit.

Une consultation électronique a été organisée afin que la commission puisse émettre un avis sur la demande.

Si l'intérêt du dossier est souligné, plusieurs remarques et demandes de précisions ont été adressées au porteur du projet quant à la demande de fonds extérieurs, du nom et statut des conférenciers, quant à l'organisation du colloque au CIVA et leur participation financière.

3.2.2. Demande de financement introduite par la CARé pour un montant maximal de 1 500 € afin de couvrir toutes les activités à caractère culturel.

Ce projet permet l'interaction entre les étudiant.e.s de la faculté lors d'un projet commun. Ils forment une « équipe » dont le rôle est de préparer le lieu accueillant l'événement. Ce type d'événement permet une mixité entre les différentes années, Masters comme Bacheliers travaillent ensemble. Chacun est libre de proposer ses idées pour finalement aboutir sur un projet

créé en groupe. Cela offre un certain avant-goût du futur travail qu'il faudra accomplir dans un bureau d'architecture : « Le travail ensemble ».

L'intervention sollicitée tend à couvrir une partie des frais engagés pour organiser les activités.

Une consultation électronique a été organisée afin que la commission puisse émettre un avis sur la demande.

La commission propose d'accorder le budget.

L'assemblée approuve les propositions formulées par la commission sur le financement de ces 2 projets.

3.3. Commission de la recherche

Suivi de la commission recherche du 14 mars 2022

3.3.1. Mini-Arc : classement de la commission scientifique

Rappel : Modification fonctionnement : le classement ne sépare plus les mini-arc bourses et mini-arc projets. Ce classement est ensuite mis en concurrence dans un groupe reprenant les candidatures mini-arc de la faculté d'Architecture, l'IGEAT et l'Institut des Études Européennes.

La commission scientifique en faculté se composait de Geoffrey Grulois, Judith Le Maire et David Vandenburg.

Deux candidatures Mini Arc ont été déposées dans les temps :

- Camille de Jerphanion : *La crise de l'objet en architecture : transferts et résurgences de modes opératoires de l'avant-garde et de la néo-avant-garde dans l'architecture postmoderne.*
Promoteur : Wouter Van Acker
- Myriem Saoud : *La re-présentation comme méthode d'analyse des configurations spatiales : L'influence du dessin d'architecture sur la conception d'édifices baroques.*
Promoteur : David Lo Buglio

La commission souligne la très grande qualité des deux candidatures évaluées. Elle classe première la demande de Myriem Saoud au vu de son intérêt pour le développement de la recherche en architecture.

L'assemblée approuve cette proposition.

3.3.2. Newsletter de la recherche

La newsletter de la recherche redémarre avec l'aide de Jacinthe Gigou. La publication sera prévue tous les 15 du mois. Les informations devraient être transmises par les coordinateurs et coordinatrices de labo (actualités des labos, appels à projets, événements dans le domaine de la recherche, etc.).

Le Conseil facultaire prend acte de ces informations.

3.3.3. Doctorats

- Cedrick Tshibangu a soutenu avec succès sa thèse publique le 9 mars.
- Yves Robert a soutenu avec succès sa thèse publique le 16 mars.
- La soutenance privée de la thèse de Daniela Salgado Cofré *Contemporary Frictions in Traditional Artesanías - Transformations and Controversies in the Making of Pomaire's Pottery Production* sera organisée le 31 mars 2022.

Le jury de thèse est composé de :

Promotrice : Ludivine Damay
Co-Promoteur : Victor Levy
Président : Geoffrey Grulois
Secrétaire : Michael Ghyoot - Rotor
Membre : David Vandenburg – UCLouvain
Membre : Patricia Lara-Betancourt - Kingston University

- La soutenance privée de la thèse de Jean-Pierre Illito sera organisée le 31 mars 2022.
Co-production institutionnalisée des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans le périurbain de Kinshasa, cas du programme « Village et Ecole Assainis » dans les Aires de Santé « Biyela » (Zone de Santé Biyela) et de « Lonzo » (Zone de Santé Binza-Météo) : de 2006 à 2016.

Le jury de thèse est composé de :

Promotrice : Luisa Moretto

Président : Geoffrey Grulois
Secrétaire : Victor Brunfaut
Membre : René M'puru - ISAU Kinshasa
Membre : Jacques Teller - ULg
Membre : Marco Ranzato - Roma Tre

- Mardjoua Barpougouni a déposé sa thèse *Apports de l'archéologie urbaine et du paysage dans la compréhension d'une ville caravanière : Banikoara (Nord Bénin)* le 14 février 2022 et la défendra en privé ce 23 mars.

La thèse étant développé dans le cadre d'une co-tutelle entre l'ULB et l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), la soutenance publique se tiendra à l'UAC.

Le jury est le suivant :

Judith Le Maire (prof. ULB, présidente)

Siméon Kouakou Kouassi (Prof. Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan)

Didier Houénoudé (Prof. UAC)

Olivier Gosselain (Prof. ULB)

Didier N'Dah (Prof. UAC, co-promoteur)

Victor Brunfaut (Prof. ULB, co-promoteur)

Le Conseil facultaire prend acte de ces informations.

3.3.4. Demandes de financement

- Demande de Christine Schaut pour l'organisation du colloque « *Ce que la transition écologique fait à l'architecture* » qui se tiendra les 19 et 20 mai 2022 à l'ULB.

Demande de 2 361€ sur un total de 9 656€. La demande est complémentaire au FNRS et d'ULiège.

La demande est acceptée par la commission.

- Demande de Thomas Vilquin pour participer à la conférence « Structure et Architecture » (ICSA) à Aalborg du 6 au 8 juillet.

Une contribution a été soumise et acceptée. La demande est pour les frais d'inscription (545 euros), le transport (231,46 euros) et l'hôtel (4 nuits x /-80 euros) = 1096,46 euros.

Proposition de la faire passer sur le fond de mobilité académique (plafond de 750€).

La demande est prise en charge par le fond de mobilité académique.

- Demande de Wouter Van Acker pour participer à la conférence bisannuelle EAHN. Organisation d'une session avec Steven Lauritano.

Une demande pour le financement du vol a été introduite au FNRS.

L'inscription au colloque est de 310€. La demande est pour les frais de logement 229,06€ (du 14 au 19 juin). Proposition de faire passer celle-ci sur le fond de mobilité académique.

La demande est prise en charge par le fond de mobilité académique.

- Demande de Luisa Moretto pour l'organisation du colloque « Urban Thinker » Campus pour une durée de un jour.

800€ pour l'engagement d'un jobiste ainsi que 400€ pour le catering.

La demande est acceptée par la commission.

- Demande de Sara Tassi pour contribution à la publication de la thèse.

La demande à la commission recherche est pour un budget de 4000 euros (1000 euros coûts de relecture et 3000 euros coûts d'impression) sur un total de 15.000 euros.

Au vu des règles de financement la commission recherche accepte de contribuer à hauteur de 2.500 euros (500 euros pour la relecture et 2000 euros pour l'achat d'exemplaires).

L'assemblée approuve les propositions formulées par la commission sur le financement des 5 différents projets.

3.4. Commission des relations internationales et des voyages

Suivi de la commission recherche du 7 mars 2022

3.4.1. Demandes de financement

- Demande de financement de 460 € de Marcelle Rabinowicz pour participer au meeting RECUBE de Milan du 6 au 9 avril 2022. Plafond de 400 € par personne.

La CRIV autorise une prise en charge de 400 € par personne, il est proposé de s'accorder comme suit sur la prise en charge : 400€ pris en charge par la commission CRIV + 60 € pris en charge sur le budget global de la faculté sur l'enveloppe budgétaire « représentation » sous réserve de l'accord de la cellule finances.

- Demande de financement déposé par Mme Véronique Bonne à hauteur de 868.28 € (couvrant le transport, le logement et les frais de visite) pour un voyage d'étude en banlieue parisienne dans le cadre de la thématique de l'année « les cités jardins » des QA DOCOMOMO.

3 personnes sont concernées par ce projet : Véronique Boone, Maurizio Cohen et Jean-Marc Basyn.

La commission propose d'accorder le budget

L'assemblée approuve les propositions formulées par la commission sur le financement des 2 différents projets.

3.4.2. Mobilité étudiante

La présidente de la commission relation internationale et voyage remercie l'ensemble des enseignant.e.s ayant participé au jury de recrutements. L'année prochaine, 80 étudiant.e.s partiront en erasmus.

Il est précisé que les jurys ont été l'occasion de vérifier, avant les examens la solidité des candidatures des étudiant.e.s afin d'éviter de choisir des étudiant.e.s qui auraient des risques de rater leurs examens.

Quelqu'un souhaite savoir si un.e étudiant.e en BAMA aura l'occasion de partir ?

Il est expliqué qu'en principe oui, sauf si l'étudiant.e a fait une impasse. Il est précisé que cette année, les étudiant.e.s dès juin seront tenus informé.e.s de la réponse.

S'ils ne partent pas ils ne seront pas remplacés par d'autres étudiant.e.s.

La présidente fait part de souhaits que le central a transmis en matière de mobilités in/out. Le Vice-Doyen à l'enseignement invite Mme Martin à faire état de cela à une prochaine commission enseignement afin de pouvoir travailler ensemble sur les freins identifiés en matière de mobilité.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que les demandes de financement doivent s'effectuer en remplissant un formulaire dont le lien est sur le site intranet de la faculté d'architecture (bloc finances / financements internes des activités facultaires) : [Demande de financement - Faculté d'Architecture de l'ULB La Cambre-Horta | Framaforms.org](https://www.framaforms.org)

4. Ressources humaines

4.1. Renouvellement dans le corps scientifique au 01/10/2022

Collaborateurs scientifiques

Aucun membre de l'assemblée n'ayant de questions à poser sur ces collaborateurs et collaboratrices, l'Assemblée passe au vote.

4.1.1. Proposition de renouveler le mandat de collaboratrice scientifique de **Mme Alison INGLISA** du 01/10/2022 au 30/09/2024.

Vote (20 votants) :

OUI : 20 – NON : 0 – ABST : 0

4.1.2. Proposition de renouveler le mandat de collaboratrice scientifique de **Mme Isabelle CORTEN** du 01/10/2022 au 30/09/2024.

Vote (20 votants) :

OUI : 20 – NON : 0 – ABST : 0

4.1.3. Proposition de renouveler le mandat de collaborateur scientifique de **M. Jean TROTTE**T du 01/10/2022 au 30/09/2024.

Vote (20 votants) :

OUI : 20 – NON : 0 – ABST : 0

4.1.4. Proposition de renouveler le mandat de collaborateur scientifique de **M. François RINSCHBERGH** du 01/10/2022 au 30/09/2024.

Vote (20 votants) :

OUI : 20 – NON : 0 – ABST : 0

4.1.5. Proposition de renouveler le mandat de collaboratrice scientifique de **Mme Carla FRICK-CLOUPET** du 01/10/2022 au 30/09/2024.

Vote (20 votants) :

OUI : 20 – NON : 0 – ABST : 0

4.1.6. Proposition de renouveler le mandat de collaboratrice scientifique de **Mme Ana POVOAS** du 01/2022 au 30/09/24

Vote (20 votants) :

OUI : 20 – NON : 0 – ABST : 0

4.1.7. Proposition de renouveler le mandat de collaboratrice scientifique de **Mme Giulietta LAKI** du 01/10/2022 au 30/09/2024.

Vote (20 votants) :

OUI : 20 – NON : 0 – ABST : 0

4.2. Non-renouvellement dans le corps scientifique au 01/10/2022

Collaborateurs scientifiques

4.2.1. Prise d'acte du non-renouvellement du mandat de collaboratrice scientifique de **Mme Apolline VRANKEN** à partir du 01/10/2022.

Le Vice-Doyen aux ressources humaines précise que son mandat de collaboratrice scientifique ne se justifiait plus car Mme Vranken a obtenu une bourse par ailleurs.

4.2.2. Prise d'acte du non-renouvellement du mandat de collaborateur scientifique de **M. Pierre LECLERCQ** à partir du 01/10/2022.

L'assemblée prend acte de ces décisions.

4.3. Assistant volontaire

4.3.1. Proposition de prolonger le mandat d'assistante volontaire de **Mme Gaelle FAGUET**, auprès du professeur Victor BRUNFAUT, du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Le Vice-Doyen aux ressources humaines présente la demande de prolongation du mandat d'assistante volontaire de Mme Gaelle Faguet. Aucun membre de l'assemblée n'ayant de questions à poser, l'Assemblée passe au vote.

Vote (20 votants) :

OUI : 20 – NON : 0 – ABST : 0

4.4. Mandats intérimaires APA – Information et prise d'acte

A la différence des années précédentes, il n'y a pas eu d'ouverture d'appel à engagement d'APA cette année.

La raison est en réalité très simple puisque cette ouverture dépend pour l'essentiel de la disponibilité de ressources libérées par le départ à la pension d'enseignant.e.s impliqué.e.s dans l'enseignement du projet d'architecture.

La Faculté s'est appuyée sur cet appel de l'an dernier pour constituer une liste de recrutements afin d'assurer les remplacements de collègues en congé.

En fonction des remplacements à pourvoir pour l'année académique 2022-2023, il est proposé de reprendre cette liste en respectant l'ordre de classement proposé par la commission scientifique. L'objectif premier est bien entendu d'assurer une forme de continuité pédagogique mais aussi de veiller à une certaine « stabilité » de nos équipes d'enseignant.e.s.

L'assemblée marque son accord et prend acte de cette décision.

5. Divers

Un membre de l'assemblée souhaite aborder la question de l'évaluation des projets car de nombreux étudiant.e.s ont des inquiétudes quant aux nouvelles modalités d'organisation des jurys suite à la réforme de l'enseignement du projet.

Le Vice-Doyen à l'enseignement précise que dans le cadre de la réforme du programme des enseignements, il a fallu également réformer les projets. Le CEP a mis en place un dispositif pédagogique pour évaluer les compétences acquises en fin de BA3.

Il suggère aux étudiant.e.s de prendre contact avec Suzanne Giovanini et Denis Delpire, en tant que coordination du CEP, pour qu'ils puissent leur expliquer plus en détail les dispositifs d'évaluation qui sont en train de se mettre en place.

Pour Pablo Lhoas, Doyen,

Jean-Didier Bergiliez
Le Vice-Doyen à l'enseignement